

2<sup>o</sup> que dans une autre charte datée de 1252, il est dénommé le *port du pont du Rhône* (1), d'où il est permis d'induire qu'il était aussi près du pont de la Guillotière, et 3<sup>o</sup> qu'une très-ancienne rue, qui partait du pont de pierre sur la Saône, venait directement aboutir à ce point, traversant obliquement la presqu'île et coupant les autres rues en écharpe. Cette rue en tout son parcours portait jadis le nom de rue Mercière, *via Mercatoria*, et fut depuis tronçonnée en trois rues distinctes : les rues Mercière, de Confort et de la Triperie ou de la Serpillière. Cette dernière fut supprimée lors de la construction du dôme de l'Hôtel-Dieu qui en occupe le débouché.

Le *Port du Rhône*, dit aussi *de Lyon*, appartenait, au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, aux puissantes familles de Riverie en Lyonnais et de Villars en Bresse. Les droits de la famille de Riverie passèrent à l'Eglise métropolitaine de Lyon par suite de l'acquisition qu'en fit l'archevêque Gauceran (1107-1118) d'Adon de Riverie et de son frère Ilion, au prix de 4,000 sous de la monnaie de Vienne (2), et d'autres actes d'engagement ou de

(1) « Artaudus, dominus de Rossillon et de Riverie, salutem in Domino... Facimus manifestum quod cum d Guido, frater meus, archidiaconus Lugdunensis, teneat et possideat nomine meo portiones quas habemus in portu Pontis Rodani Lugdunensis, nos nichilominus teneri volumus pro nobis et successoribus nostris tenentibus castrum de Rivireia ad homagium faciendum pro dicto portu ecclesie Lugdunensi, ad hoc nos et successores nostros specialiter *obligamus*... Datum VIII Calend. novembris anno MCCLII. » (Mss. de l'abbé Sudan.)

(2) « ... Notum igitur esse volumus omnibus tam presentibus quam nobis successoribus quod quidam inclytus princeps nomine Ado, favente sibi in hoc fratre suo Hylione, Lugdunensi canonico,